

## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ**

Objet: DECLARATION DE CONFORMITE REGLEMENT NO. 1907/2006

« Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, restrictions applicables à ces substances » (REACH)

**Entreprise**: OXYCOLOR ALU SA

Jeanneret 11

2400 Le Locle

**Concerne:** - Traitement d'Anodisation et coloration

- Traitement d'Anodisation dure et coloration

Conformité: Sur la base des informations dont nous disposons à ce

jour concernant nos process de production et les données qualitatives et quantitatives obtenues auprès de nos fournisseurs, nous déclarons que les traitements

que nous livrons:

• ne présentent pas de rejet intentionnel de substance

• ne contiennent pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High

Concern ») inscrite sur la liste des substances

candidates à l'autorisation en concentration supérieure

à 0.1% en m/m.

Ces articles ne doivent donc faire l'objet ni d'un enregistrement, ni d'une notification auprès de l'ECHA (European Chemicals Agency), ni d'une information particulière an aval.

Lieu et date : Le Locle, le 19.05.2020

Signatures: JOSSI Olivier JOSSI Jody

Co-Directeur Co-Directeur